

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2022

PRESENTS : COLOMER Patrick, CUENIN Tiphaine, DORMOY David, DUBOIS Evelyne, FILIATRE Daniel, GROS Jean-Gérard, GUIGON Delphine, MINARY Guy, PATTINGRE Alain, PILOSEL Paul, PRUDENT Sonia, VADROT Pascal.

ABSENTS EXCUSES : FOURNOT Philippe qui donne pouvoir GROS Jean-Gérard ; SCOARNEC Carine qui donne pouvoir à COLOMER Patrick.

SECRETAIRE DE SEANCE : MINARY Guy

1- Motion proposée par l'AMJ concernant les dangers que courent les collectivités et les services publics

Monsieur le Maire donne lecture d'un projet de motion proposée par l'AMJ (Association des Maires du Jura).

En soutien à l'Association des Maires de France, l'AMJ demande que les communes et intercommunalités de France aient une capacité à agir à la hauteur de leurs responsabilités et cela passe par :

- 1- Le rétablissement de l'accès aux tarifs réglementés de vente de l'énergie pour le gaz et l'électricité et pour toutes les communes et intercommunalités, quelle que soit leur taille, comme demandé depuis plusieurs mois par l'AMF ;
- 2- L'indexation des dotations notamment la DGF sur l'inflation, comme c'était le cas jusqu'en 2010 ;
- 3- Une remise à plat des critères de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) ;
- 4- Principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités locales ;
- 5- L'arrêt de la suppression de la CVAE dans la précipitation ;
- 6- L'inclusion de l'ensemble des collectivités dans les mesures de compensation financière à intégrer dans la loi de finances pour 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les demandes formulées par l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalité du Jura et adopte la motion proposée par L'association des Maires et Présidents d'Intercommunalité du Jura,

2- SICOPAL : adhésion du SIVOS de Sellières

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Courlans est adhérente au SICOPAL ; à ce titre, elle est consultée pour se prononcer sur les nouvelles adhésions. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la demande d'adhésion du SIVOS de Sellières.

3- RENOUVELLEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne de Franche Comté et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

4- EMPRUNT 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que pour financer une partie des investissements 2022, il est indispensable de recourir à l'emprunt. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions remises par les différentes banques ayant

répondu, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de contracter un emprunt auprès de la Banque Populaire de Bourgogne Franche Comté.

5- ONF : 2022-2023

Deux délibérations sont prises à l'unanimité :

- Affouage sur pied campagne 2022-2023 : est destiné à l'affouage le produit des couronnes des parcelles 1.af et 2.af ; approbation du règlement d'affouage et fixe le prix de 7 €uros le stère. Les affouagistes peuvent s'inscrire en Mairie jusqu'au 15 novembre 2022.
- L'assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2023

6- AFFAIRES EN COURS – QUESTIONS DIVERSES

PLUi : Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la commission Aménagement du 13/10/2022 : PLUi : enjeux de coopération intercommunale

Revitalisation centre bourg : dénonciation du contrat

Réunion publique avec les riverains de la rue des Bruyères, Rue du Montarlier et Rue du Poissonnard

Conseil Municipal des enfants : l'élection a eu lieu le vendredi 21 octobre 2022. 9 enfants ont été élus

Compte rendu du Conseil d'école

Cérémonie du 11 novembre : elle aura lieu à 11H00

**Le secrétaire de séance,
Guy MINARY**

**Le Maire,
Alain PATTINGRE**

